



Fiche signalétique

24 heures - Numéros de téléphone en cas d'urgence
Urgence médicale/
Empoisonner le Contrôle:
Dans Les Etats-Unis: Appel
1-800-222-1222.

Hors Etats-Unis: Appeler le centre antipoison.

Urgence transport/Centre national de Réponse:

1-800-535-5053

1-352-323-3500

NOTE: Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être utilisés uniquement lors de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des produits chimiques.

IMPORTANT: Lire attentivement cette fiche signalétique avant de manipuler ou de disposer de ce produit. Remettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit. Ce produit est régi sous la gouverne de l'OSHA, Communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses, et ce document a été préparé pour répondre aux exigences de ces standards. Les significations pour toutes les abréviations utilisées dans cette fiche signalétique sont décrites à la Section 16.

1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

Nom:	Concrete Patcher & Resurfacer Dry Mix	Date de Révision:	3/10/2022
Product UPC Number:	070798104686	Remplace:	12/29/2021
Fabricant:	DAP Global Inc. 2400 Boston Street Suite 200 Baltimore, MD 21224-4723 888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence)	Product Use/	Repair Compound
		Class:	
		SDS No:	1506001
		Préparateur:	Affaires réglementaires et environnementales
	Fiche signalétique Coordinateur: MSDS@dap.com		
	Numéro de téléphone d'urgence: Transport: 1-800-535 -5053 1-352-323-3500 Poison Control: 1-800-222-1222		

2. Identification des dangers

EN CAS D'URGENCE: AVERTISSEMENT : NOCIF POUR LES YEUX. CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU. Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. Lors de ponçage à sec, une exposition à la poussière peut causer une accumulation de matériau dans les yeux, les oreilles, le nez et la bouche.

Classification SGH

Allergène cutané, catégorie 1, Cancérogénicité, catégorie 1A, Irritation de la peau, catégorie 2, Lésion oculaire grave, catégorie 1, STOT, exposition répétée, catégorie 1, STOT, exposition simple, catégorie 1, STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI, Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4

Symboles du produit**Mention d'avertissement**

Danger

Dangers spécifiques

18% Du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue

MENTIONS DE DANGER SGH

Irritation de la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Allergène cutané, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Lésion oculaire grave, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Cancérogénicité, catégorie 1A	H350	Peut provoquer le cancer.
STOT, exposition simple, catégorie 1	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Sont classées en catégorie 1 des substances ayant produit une toxicité significative chez les êtres humains et en cas de preuves d'une toxicité significative dès la première exposition. Mort cellulaire, altération des paramètres biochimiques, hématologiques ou urologiques. Affecte le système nerveux central ou périphérique et les sens. Nécrose multifocale ou diffuse, formation de fibrose ou de granulome dans les organes.
STOT, exposition répétée, catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SGH étiqueter les conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

Fiche de données de sécurité de prudence SGH

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P363

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

3. Information sur les composants

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Poids %</u>	<u>Symbols GHS</u>	<u>Phrases GHS</u>
Silice cristalline	14808-60-7	30-60	GHS07-GHS08	H332-350-370-372
Ciment Portland	65997-15-1	10-30	GHS05-GHS07	H315-317-318-335
Pierre à chaux	1317-65-3	5-10	Pas d'information	Pas d'information
Aluminate unifié de Calcium	65997-16-2	3-7	GHS07	H319-332
Sulfate de calcium anhydre	7778-18-9	1-5	GHS07	H320-332

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

4. Premiers secours

En cas d'exposition par inhalation: En cas d'inhalation, transporter la personne exposée à l'air frais. Si elle a de la difficulté à respirer, quitter les lieux afin d'obtenir de l'air frais. Si la difficulté à respirer persiste, obtenir des soins médicaux immédiatement.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver vigoureusement avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Ne pas faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Ce matériau ne brûle pas.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES: Utiliser une lance-brouillard afin de refroidir les surfaces exposées.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont : Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Sécher Chimique, Mousse, Water Spray or Fog

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour la protection de l'environnement: Pas d'information

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Balayer le surplus de poudre. Disposer de la poudre restante dans un contenant.

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS! Conserver les contenants non utilisés fermés. Utiliser seulement si la ventilation est adéquate. Assurer l'entrée d'air frais pendant l'application et le temps de séchage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer la poussière. Éviter d'inhaler les poussières de ce produit. Pendant que sécher sanding, of a d'usage masque de poussière NIOSH-APPROUVE est recommandé.

Stockage: Entreposer les contenants loin de la chaleur excessive ou du froid excessif.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV-TWA</u>	<u>ACGIH-TLV STEL</u>	<u>OSHA PEL-TWA</u>	<u>OSHA PEL-CEILING</u>
Silice cristalline	0.025 mg/m3 TWA respirable particulate matter	N.E.	50 µg/m3 TWA Respirable crystalline silica	N.E.

Ciment Portland	1 mg/m3 TWA particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter	N.E.	15 mg/m3 TWA total dust, 5 mg/m3 TWA respirable fraction	N.E.
Pierre à chaux	N.E.	N.E.	15 mg/m3 TWA total dust, 5 mg/m3 TWA respirable fraction	N.E.
Aluminate unifié de Calcium	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Sulfate de calcium anhydre	10 mg/m3 TWA inhalable particulate matter	N.E.	15 mg/m3 TWA total dust, 5 mg/m3 TWA respirable fraction	N.E.

Conseils supplémentaires: MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi

Protection individuelle



Équipement de protection respiratoire: Lorsque la concentration dépasse les niveaux limites spécifiés, il est recommandé d'utiliser un masque antipoussière, antivaporisation et antigaz agréé par NIOSH. Lorsque la concentration dépasse le facteur de protection du masque, il peut être nécessaire d'utiliser un masque entier à adduction d'air pur ou un appareil respirateur autonome. Le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) recommande que la limite d'exposition permise pour la silice en suspension soit abaissée à 50 microgrammes par mètre cube d'air (0,05 mg/m3) tel que déterminé lors de périodes de travail complètes pouvant aller jusqu'à 10 heures. Un programme de protection respiratoire défini selon les normes de l'OSHA 1910.134 et de l'ANSI Z88.2 doit être appliqué à chaque fois que les conditions sur les lieux de travail exigent de porter un respirateur.



Protection de la peau: gants imperméables Porter des gants de protection.



Protection des yeux: Lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec boucliers latéraux.



L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Procurer une fontaine oculaire. Procurer un équipement de protection personnel s'il y a possibilité de contact.



PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Toutes les mesures de sécurité indiquées sur l'étiquette et la fiche signalétique doivent être appliquées avec les contenants vides, ils peuvent contenir des résidus de produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques:	Gris	Etat Physique:	Poudre
Odeur: :	Petit ou Aucun	Seuil de l'odeur:	Pas Etabli.
Densité, g/cm³:	2.76 - 2.76	pH:	Non applicable
Freeze Point, °C:	Pas Etabli.	Viscosité (mPa.s):	Not Aplicable
Solubilité dans l'eau:	Pas Etabli.	Partition Coeff., n-octanol/	Pas Etabli.
Température de décomposition:	Pas Etabli.	Limites d'explosion, %:	N.A. - N.A.
Plage du point d'ébullition:	N.A. - N.A.	Température d'auto-	Pas Etabli.
Point d'éclair minimum, ° C:	N.A.	Pression de vapeur, en	Pas Etabli.
		mmHg:	
Taux d'évaporation:	Non applicable	Méthode Flash:	Non applicable
Densité de vapeur:	Non applicable	Flammability, NFPA:	Ininflammable
Poussières combustibles:	Ne supporte pas la combustion		

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

(Si le produit est un aérosol, le point d'éclair déclaré ci-dessus est celui de l'agent propulseur.)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter: Ne pas respirer les poussières. Eviter la formation de poussière dans les endroits clos. Chaleur excessive ou froid excessif.

INCOMPATIBILITÉ: Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

Produits de décomposition dangereux: Produits de décomposition habituels : oxydes de carbone (COx) et oxydes d'azote (NOx).

11. Informations toxicologiques

Inhalation: L'inhalation cause une irritation des voies respiratoires (nez, bouche, gorge, muqueuses). L'exposition prolongée ou répétée, ou à de fortes concentrations, peut provoquer l'irritation des voies respiratoires (nez, bouche, muqueuses).

Contact avec la peau: Peut causer une irritation de la peau. Peut développer assez de chaleur pour causer des brûlures si la quantité est grande tel un moule de la main ou du bras qui est maintenu en contact avec la peau pendant le durcissement. Le ciment humide peut causer un assèchement de la peau et des brûlures d'alcalis.

Contact avec les yeux: Peut causer une irritation des yeux. Les signes et symptômes peuvent inclure : douleur, larmes, inflammation, rougeurs et vision brouillée. Peut causer une irritation des yeux.

Ingestion: L'ingestion peut causer une obstruction du système gastrointestinal lorsque le matériau se durcit. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Cancérogénicité: Pas d'information

RISQUE DE SANTE CHRONIQUE: L'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) a déterminé cette silice cristalline sous forme de quartz ou cristobalite qui est inhalée des sources de métier est cancérogène aux humains (Groupe 1- cancérogène aux humains). Se référer à la Monographie de IARC 68, la Silice, Quelques Silicates et Quelques Fibres Organiques (a publié en juin 1997) conjointement avec l'usage de ces matériels. Le Programme National de Toxicologie (NTP) classe respirable la silice cristalline comme " connu pour être une substance cancérogène humaine ". Se référer au neuvième Rapport sur les Substances Cancérogènes (2000). La Conférence Américaine d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux (ACGIH) classe la silice cristalline, le quartz, comme une substance cancérogène humaine présumée (le Groupe A2). Respirer de la poussière contenant de la silice cristalline peut ne pas causer de lésions ni de maladies apparentes même si des lésions permanentes aux poumons sont survenues. L'inhalation de poussière peut avoir des conséquences chroniques très sérieuses pour la santé : L'inhalation excessive de poussière respirable peut causer une pneumoconiose, une maladie respiratoire qui peut dégénérer sur un certain temps en incapacité progressive et quelques fois en lésions des poumons qui peut être mortelle. Les symptômes incluent : toux, respiration courte, sifflements, maladie de poitrine indéterminée et une réduction de la capacité pulmonaire. Fumer peut causer une accélération brutale de cette maladie. Les personnes atteintes de pneumoconiose sont prédisposées pour développer la tuberculose. Il y a plusieurs évidences démontrant que respirer de la silice cristalline ou la silicose est associée à une incidence accrue de maladies extrêmes significatives tel que le syndrome d'Erasmus (un désordre du système immunitaire manifeste causé par une fibrose des poumons, de la peau et de d'autres organes internes) et une maladie des reins. L'inhalation excessive et répétée de poussière peut causer des lésions aux poumons. Les constituants de ce produit comprennent de la

poussière de silice cristalline qui, si elle est inhalable, peut provoquer une silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est répertoriée par le CIRC comme cancérigène du groupe I (des poumons) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés dans le cadre de l'activité professionnelle et de preuves suffisantes chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le NTP comme un cancérigène humain connu. Les constituants peuvent également contenir de la trémolite asbestiforme ou non asbestiforme ou d'autres silicates en tant qu'impuretés, et une exposition au-dessus au niveau « de minimus » à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérigène ou causer d'autres problèmes pulmonaires graves.

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE: Peau le Contact, Inhalation, Oeil le Contact

Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

<u>N° CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>LD50 par voie orale</u>	<u>LD50 par voie cutanée</u>	<u>Vapeur CL50</u>
14808-60-7	Silice cristalline	N.I.	N.I.	N.I.
65997-15-1	Ciment Portland	N.I.	>2000 mg/kg Rat	>20 g/L
1317-65-3	Pierre à chaux	6450 mg/kg Rat	N.I.	N.I.
65997-16-2	Aluminate unifié de Calcium	>2000 mg/kg Rat	>2000 mg/L Rat	N.I.
7778-18-9	Sulfate de calcium anhydre	>3000 mg/kg Rat	N.I.	N.I.

N.I. = Aucune information

12. Informations écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Pas d'information

13. Considérations relatives à l'élimination

Informations sur l'évacuation: Pas d'information

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Balayer le surplus de poudre. Disposer de la poudre restante dans un contenant.

14. Informations relatives aux transports

DOT Numéro UN/NA: Pas Applicable
 approprié Nom d'expédition: Pas Régulé.
 Nom technique: Pas Applicable
 Catégorie de risque: Pas Applicable
 Sous-classe de danger: N.A.
 Groupe d'emballage: Pas Applicable

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales américaines:

Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été revu en conformité avec les «Catégories de dangers» établies par l'Agence de protection de l'environnement et promulguées aux Sections 311 et 312 du Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 (SARA Titre III). Selon les définitions applicables, il est considéré répondre aux catégories suivantes:

Cancérogénicité, Acute Toxicity (any route of exposure), Skin Corrosion or Irritation, Respiratory or Skin Sensitization, Serious eye damage or eye irritation, Specific target organ toxicity (single or repeated exposure)

SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux normes de déclaration de la Section 313, du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372:

Absence d'éléments Sara 313 dans ce produit.

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Tous ingrédients dans ce produit sont ou sur la liste d'inventaire de TSCA, ou autrement exempter.

Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer selon les normes TSCA 12(B) si exporté à l'extérieur des États -Unis:

Absence d'éléments TSCA12(b) dans ce produit.

16. Autres informations

Date de Révision: 3/10/2022 **Remplace:** 12/29/2021

MOTIF DE LA RÉVISION: Substance Hazard Threshold % Changed
Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):
01 - Product Information

Fiche de données de sécurité créé (e) par: Service des affaires réglementaires

Evaluations HMIS:

Santé:	Inflammabilité:	Réactivité:	Protection individuelle:
2*	0	0	X

COV exempt d'eau et de solvant, g/L: 0.3

COV du matériau, g/L: 0

COV tel que défini par la réglementation des produits de consommation de la Californie, 0.00

Poids %:

VOC Actual, Wt/Wt%: 0.0

Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H320	Provoque une irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Sont classées en catégorie 1 des substances ayant produit une toxicité significative chez les êtres humains et en cas de preuves d'une toxicité significative dès la première exposition. Mort cellulaire, altération des paramètres biochimiques, hématologiques ou urologiques. Affecte le système nerveux central ou périphérique et les sens. Nécrose multifocale ou diffuse, formation de fibrose ou de granulome dans les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

GHS05



GHS07



GHS08



Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

nous croit que les données et renseignements stipulés dans cette fiche signalétique sont précis à la date de rédaction de cette fiche. Ces données

sont offertes en toute bonne foi et représente des valeurs standard sans toutefois être des spécifications du produit. AUCUNE GARANTIE

SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, GARANTIE D'APTITUDE POUR AUCUN TYPE D'EMPLOI PARTICULIER OU TOUTE AUTRE FORME DE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT OFFERTE EN REGARD DES

INFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE FICHE OU DES INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT. Cette fiche est produite uniquement à titre de guide pour les personnes formées à cet effet afin qu'elles puissent appliquer les procédures appropriées de

manutention auxquelles le produit réfère. Toutefois, c'est la responsabilité chaque utilisateur de revoir les recommandations selon le contexte

spécifique de l'utilisation prévue et de déterminer si ces procédures sont appropriées.